

SAS AZUR DATA CENTER
4 RUE DES VIELLES VIGNES

77183 CROISSY BEAUBOURG

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS AZUR DATA CENTER** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 5 293 916 euros

Chiffre d'affaires : 3 034 156 euros

Résultat net comptable : 282 650 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VERSAILLES

Le 08/05/2024

Signature

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en euros

31/12/2023

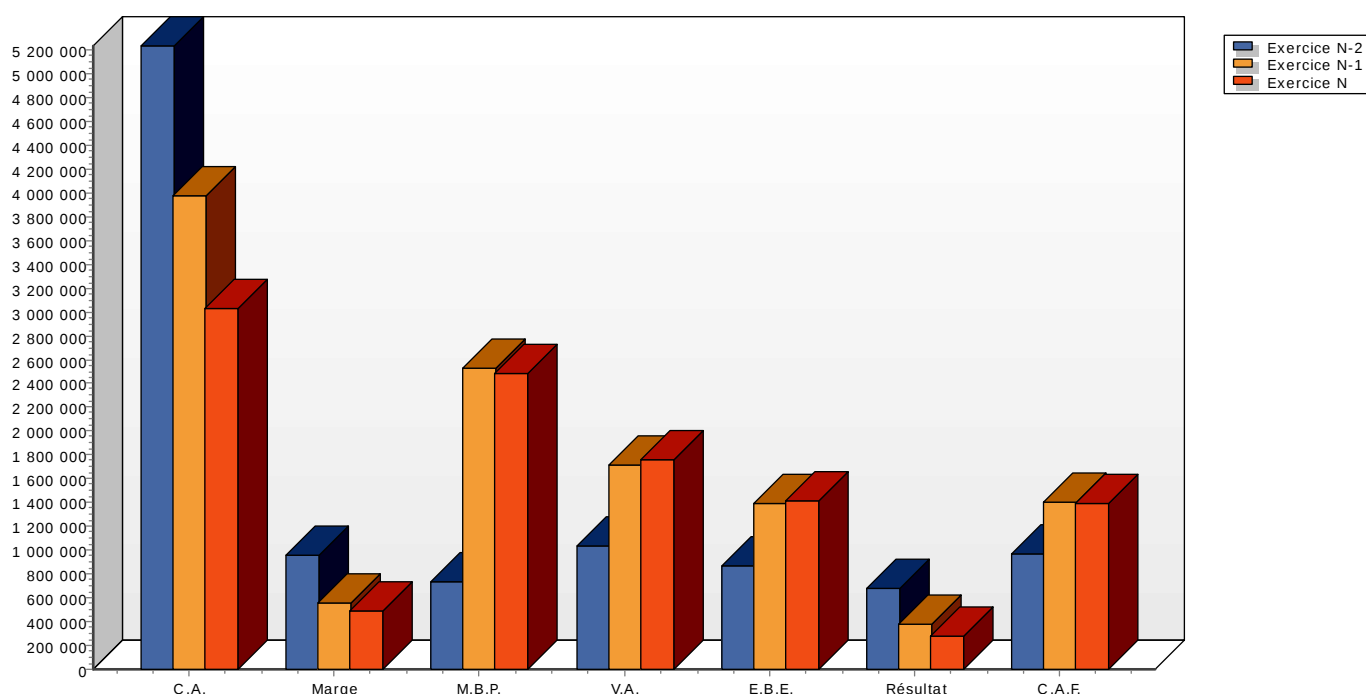
31/12/2022

Variation

N/N-1

31/12/2021

Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires	3 034 156	3 977 001	(942 845)	-23,71	5 233 514
Marge commerciale	487 772	555 367	(67 595)	-12,17	962 782
% sur vente de marchandises	81,28	39,90			46,32
Marge brute de production	2 479 798	2 529 132	(49 335)	-1,95	733 330
% sur production	92,85	90,81			21,25
Valeur ajoutée	1 757 639	1 710 849	46 790	2,73	1 039 045
% sur CA	57,93	43,02			19,85
Excédent brut d'exploitation	1 412 040	1 393 027	19 013	1,36	863 951
% sur CA	46,54	35,03			16,51
Résultat net comptable	282 650	381 486	(98 836)	-25,91	675 655
% sur CA	9,32	9,59			12,91
Capacité d'autofinancement	1 396 323	1 406 896	(10 573)	-0,75	963 412
Besoin en fonds de roulement	1 207 021	1 381 161	(174 140)	-12,61	603 435
Nombre de jours de CA	143,21	125,02			41,51
Rotations (en jours)					
- Stock marchandises	N/S	59,05			10,46
- Stock produits finis					
- Crédit fournisseurs	248,82	138,62			73,75
- Crédit clients	231,77	179,26			74,38



Etats financiers au 31/12/2023

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	400 388	284 596	115 792	214 411
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	1 599 727	368 677	1 231 050	813 786
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	564 013	428 093	135 920	71 442
	Autres immobilisations corporelles	534 962	366 845	168 117	231 506
	Immobilisations en cours				23 236
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	4 500		4 500	4 500
	Créances rattachées à des participations	1 165 132		1 165 132	16 374
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	655 131		655 131	644 005
TOTAL (II)		4 923 853	1 448 211	3 475 642	2 019 261
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	172 815		172 815	178 928
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	175 032		175 032	272 382
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 146 028	1 254 249	891 778	1 234 469
	Autres créances	470 929		470 929	582 356
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	35 000		35 000	
	DISPONIBILITES	40 209		40 209	27 649
	Charges constatées d'avance	32 511		32 511	34 692
	TOTAL (III)	3 072 524	1 254 249	1 818 274	2 330 476
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		7 996 377	2 702 461	5 293 916	4 349 737

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 820 263

660 379

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	613 750	608 750
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	82 500	52 500
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	60 875	60 875
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 654 939	1 273 453
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	282 650	381 486
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	2 694 714	2 377 064
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	375 375	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	375 375	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	200 000	310
	Emprunts et dettes financières divers (3)	233 533	172 650
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 240 681	1 266 004
	Dettes fiscales et sociales	468 953	398 958
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	80 660	134 751
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 223 827	1 972 673
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	5 293 916	4 349 737
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		282 649,92	381 486,32
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 023 827	1 972 673
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			310
(3) Dont emprunts participatifs			

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		3 475 642	65,65	2 019 261	46,42	1 456 381	72,12
Frais de développement		115 792	2,19	214 411	4,93	(98 619)	-46,00
PROTOTYPE INROW DOUBLE		24 141	0,46	24 141	0,55		
PROTOTYPE IMMERSION COLLING		261 733	4,94	261 733	6,02		
PROTOTYPE RECUPERATION CHALEUR		33 672	0,64	33 672	0,77		
PROTOTYPE DLC		4 853	0,09	2 511	0,06	2 343	93,31
PROTOTYPE DC CONTAINER		68 568	1,30	68 168	1,57	400	0,59
PROTOTYPE CDU		7 422	0,14			7 422	
AMORTISSEMENT FRAIS R&D		(284 596)	-5,38	(175 813)	-4,04	(108 783)	-61,87
Constructions		1 231 050	23,25	813 786	18,71	417 263	51,27
CBO - DRY COOLERS FC		369 219	6,97	355 484	8,17	13 734	3,86
CBO FREE COOLING AIR		441 750	8,34	264 034	6,07	177 715	67,31
CBO DISTRIB ELECTRIQUE HQ		62 594	1,18	26 870	0,62	35 724	132,95
CBO ONDULEURS		43 777	0,83			43 777	
CBO - IMMERSION COOLING		139 827	2,64	110 735	2,55	29 092	26,27
CBO AMENAGEMENT GENERALE		35 910	0,68	15 312	0,35	20 598	134,52
CBO - INFRASTRUCTURE RESEAU		228 000	4,31	228 000	5,24		
CBO CONFINEMENT SALLE D		67 873	1,28			67 873	
CBO CLIMATISEURS EAU GLACEE		205 402	3,88			205 402	
CBO CLIMATISEUR DETENTE DUR		921	0,02			921	
TPL CONFINEMENT		4 455	0,08			4 455	
AMORT INSTALLATIONS GENERALES		(368 677)	-6,96	(186 649)	-4,29	(182 029)	-97,52
Installations techniques, matériel et outillage		135 920	2,57	71 442	1,64	64 478	90,25
MATERIEL ET OUTILLAGE		129 456	2,45	111 509	2,56	17 947	16,09
SERVEUR INFORMATIQUE DE CALCUL		305 123	5,76	295 406	6,79	9 717	3,29
BAIES ET CONFINEMENTS		73 821	1,39	32 200	0,74	41 621	129,26
PDU		55 614	1,05	37 614	0,86	18 000	47,86
AMORT AGENCEMENT ET AMENAGE		(114 169)	-2,16	(111 187)	-2,56	(2 982)	-2,68
AMORT SERVEUR INFORMATIQUE		(256 936)	-4,85	(243 022)	-5,59	(13 914)	-5,73
AMORTISSEMENT BAIES ET CONFINEMENTS		(19 275)	-0,36	(13 464)	-0,31	(5 811)	-43,16
AMORTISSEMENT PDU		(37 714)	-0,71	(37 614)	-0,86	(100)	-0,27
Autres immobilisations corporelles		168 117	3,18	231 506	5,32	(63 390)	-27,38
INSTALL. GENE. AGENC. AMENAG.		520 968	9,84	518 968	11,93	2 000	0,39
MATERIEL TRANSPORT		8 600	0,16	17 100	0,39	(8 500)	-49,71
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT		5 393	0,10	4 898	0,11	495	10,11
AMORT INSTALLATIONS GENERALES		(355 028)	-6,71	(290 357)	-6,68	(64 672)	-22,27
AMORT MATERIEL DE TRANSPORT		(8 600)	-0,16	(17 100)	-0,39	8 500	49,71
AMORT. MAT BUREAU		(3 216)	-0,06	(2 003)	-0,05	(1 213)	-60,55
Immobilisations corporelles en cours				23 236	0,53	(23 236)	-100,00
TRAVAUX EN COURS FREE COOLING				23 236	0,53	(23 236)	-100,00
Autres participations		4 500	0,09	4 500	0,10		
TP GREEN DATA SAS		4 500	0,09	4 500	0,10		
Créances rattachées à des participations		1 165 132	22,01	16 374	0,38	1 148 758	N/S
C/C AZUR DATACENTER LLC		1 165 132	22,01	16 374	0,38	1 148 758	N/S
Autres immobilisations financières		655 131	12,38	644 005	14,81	11 127	1,73
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		178 881	3,38	167 755	3,86	11 127	6,63
ACTIONS PROPRES OU PARTS PROPRES		476 250	9,00	476 250	10,95		
TOTAL III - Actif Circulant NET		1 818 274	34,35	2 330 476	53,58	(512 202)	-21,98

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
Matières premières, approvisionnements	172 815	3,26	178 928	4,11	(6 113)	-3,42
STOCKS MATIERES CONSOMMABLES	172 815	3,26	178 928	4,11	(6 113)	-3,42
Marchandises	175 032	3,31	272 382	6,26	(97 350)	-35,74
MARCHANDISE (OU GROUPE) A	175 032	3,31	272 382	6,26	(97 350)	-35,74
Créances clients et comptes rattachés	891 778	16,85	1 234 469	28,38	(342 691)	-27,76
COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS	587 608	11,10	560 160	12,88	27 448	4,90
CLIENTS DOUTEUX ET LITIGIEUX	1 558 420	29,44	1 409 712	32,41	148 708	10,55
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR			142 644	3,28	(142 644)	-100,00
PROVISIONS POUR DEPR. COMPTES	(1 254 249)	-23,69	(878 046)	-20,19	(376 203)	-42,85
Autres créances	470 929	8,90	582 356	13,39	(111 428)	-19,13
COLLECTIF FOURNISSEURS DEBITEURS	8 828	0,17	11 222	0,26	(2 394)	-21,33
RABAIS REMISES RISTOUR. A OBTE	63 528	1,20	57 300	1,32	6 228	10,87
SALAIRE BOUDJENANE			360	0,01	(360)	-100,00
SALAIRE BASSEYILA			112		(112)	-100,00
TICKETS RESTAURANT	189				189	
TVA DEDUCTIBLE SUR IMMO	120 863	2,28			120 863	
TVA DEDUCTIBLE S/ ABS	4 736	0,09	178 866	4,11	(174 130)	-97,35
TVA DEDUCTIBLE INTRACOM	490	0,01			490	
TVA AUTOLIQUIDITEE ARTICLE 283	121				121	
CREDIT DE TVA	136 095	2,57	118 619	2,73	17 476	14,73
REMBOURSEMENT DE TVA DEMANDE			119 426	2,75	(119 426)	-100,00
TVA DED S/ FNP	58 238	1,10	3 449	0,08	54 789	N/S
ETAT, PRODUITS A RECEVOIR	725	0,01			725	
C/C IT INVESTISSEMENTS			9 255	0,21	(9 255)	-100,00
NDF			62		(62)	-100,00
HEXATOM	657	0,01			657	
PRUDHOMME DUQUESNE			17 227	0,40	(17 227)	-100,00
ZAYO - CESSION PARTIEL FDS	66 459	1,26	66 459	1,53		
PRODUITS A RECEVOIR	10 000	0,19			10 000	
Valeurs mobilières de placement	35 000	0,66			35 000	
ACT. DEST. AUX EMPLOY. AFFECT.	35 000	0,66			35 000	
Disponibilités	40 209	0,76	27 649	0,64	12 560	45,43
BANQUE CIC	39 873	0,75			39 873	
PAYPAL	257				257	
KRAKEN			27 000	0,62	(27 000)	-100,00
BANQUE QONTO			571	0,01	(571)	-100,00
CAISSE	78		78			
Charges constatées d'avance	32 511	0,61	34 692	0,80	(2 180)	-6,29
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	32 511	0,61	34 692	0,80	(2 180)	-6,29
TOTAL DUBILAN ACTIF	5 293 916	100,00	4 349 737	100,00	944 179	21,71

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	2 694 714	50,90	2 377 064	54,65	317 650	13,36
Capital Social ou individuel	613 750	11,59	608 750	14,00	5 000	0,82
CAPITAL SOUSCRIT -APPELE, VERSE	613 750	11,59	608 750	14,00	5 000	0,82
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	82 500	1,56	52 500	1,21	30 000	57,14
PRIMES DEMISSION	82 500	1,56	52 500	1,21	30 000	57,14
Réserve légale	60 875	1,15	60 875	1,40		
RESERVE LEGALE	60 875	1,15	60 875	1,40		
Autres réserves	1 654 939	31,26	1 273 453	29,28	381 486	29,96
AUTRES RESERVES	1 654 939	31,26	1 273 453	29,28	381 486	29,96
Résultat de l'exercice	282 650	5,34	381 486	8,77	(98 836)	-25,91
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions	375 375	7,09			375 375	
Provisions pour risques	375 375	7,09			375 375	
PROVISIONS POUR RISQUES	375 375	7,09			375 375	
TOTAL IV - Total des dettes	2 223 827	42,01	1 972 673	45,35	251 154	12,73
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200 000	3,78	310	0,01	199 690	N/S
PGE CIC 200 000 EUROS	200 000	3,78			200 000	
BANQUE CIC			310	0,01	(310)	-100,00
Emprunts et dettes financières divers	233 533	4,41	172 650	3,97	60 883	35,26
C/C E. VANNIER	60 742	1,15	93 400	2,15	(32 658)	-34,97
C/C G.TOURNEUX	5 000	0,09			5 000	
C/C IT INVESTISSEMENTS	102 291	1,93			102 291	
C/C OTSI DEVELOPPEMENT	1 500	0,03			1 500	
ASSOCIES CAPITAL A REMBOURSER	64 000	1,21	79 250	1,82	(15 250)	-19,24
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 240 681	23,44	1 266 004	29,11	(25 323)	-2,00
COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEURS	827 726	15,64	1 188 009	27,31	(360 283)	-30,33
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	412 955	7,80	77 995	1,79	334 960	429,46
Dettes fiscales et sociales	468 953	8,86	398 958	9,17	69 994	17,54
SALAIRE FAGOT	38 259	0,72	25 931	0,60	12 328	47,54
SALAIRE GOFFARD			2 194	0,05	(2 194)	-100,00
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAY	23 006	0,43	16 868	0,39	6 138	36,39
URSSAF	7 761	0,15	8 677	0,20	(916)	-10,56
PREVOYANCE	758	0,01	4		754	N/S
HUMANIS	2 186	0,04	2 430	0,06	(244)	-10,03
CONTRIBUTION ADESATT	44				44	
TICKETS RESTAURANT			1 071	0,02	(1 071)	-100,00
CHARGES SOCIALES S'CONGES A PA	8 222	0,16	5 965	0,14	2 256	37,82
PRELEVEMENT A LA SOURCE	977	0,02	107		870	813,08
ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE	89 827	1,70	82 398	1,89	7 429	9,02
TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	490	0,01			490	
TV AUTOLIQUIDATION ARTICLE 283	121				121	
TVA COLLECTEE 20%	270 769	5,11	204 437	4,70	66 332	32,45
TVA COLL S' FAE			6 769	0,16	(6 769)	-100,00
AUTRES IMPOTS TAXES ET VERST.	2 680	0,05	37 636	0,87	(34 956)	-92,88
CONTROLE FISCAL	23 478	0,44			23 478	
ETAT, AUTRES CHARGES A PAYER	375	0,01	4 470	0,10	(4 095)	-91,61

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
Autres dettes	80 660	1,52	134 751	3,10	(54 091)	-40,14
COLLECTIF CLIENTS CREDITEURS	74 307	1,40	132 539	3,05	(58 232)	-43,94
NDF BERTRAND VANNIER			2 212	0,05	(2 212)	-100,00
SERVEUR EXPRESS	6 353	0,12			6 353	
TOTAL DUBILAN PASSIF	5 293 916	100,00	4 349 737	100,00	944 179	21,71

Etats financiers au 31/12/2023

Compte de Résultat

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	403 868	196 255	600 122	1 391 845
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 645 034	789 000	2 434 034	2 585 155
	Montant net du chiffre d'affaires	2 048 901	985 255	3 034 156	3 977 001
	Production stockée				
	Production immobilisée			236 812	200 000
	Subventions d'exploitation				74 425
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				57
	Autres produits			14	
Total des produits d'exploitation (1)				3 270 982	4 251 482
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			15 000	1 040 035
	Variation de stock			97 350	(203 557)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock			6 113	(135 630)
	Autres achats et charges externes			1 394 866	1 765 303
	Impôts, taxes et versements assimilés			39 880	45 730
	Salaires et traitements			235 195	206 046
	Charges sociales du personnel			70 525	66 046
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			372 186	219 460
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			376 203	878 046
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			11	82 210
Total des charges d'exploitation (2)				2 607 328	3 963 690
RESULTAT D'EXPLOITATION				663 654	287 792

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		663 654	287 792
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		2 555
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	1 214	5 681
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		1 214	8 237
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change	473	4 374
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		473	4 374
RESULTAT FINANCIER		741	3 862
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		664 395	291 655
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		89 505
	Sur opérations en capital	14 427	3 656
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	14 427	93 161
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	43 415	12 201
	Sur opérations en capital		105
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	375 375	
	Total des charges exceptionnelles	418 790	12 306
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(404 364)	80 855
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(22 619)	(8 977)
TOTAL DES PRODUITS		3 286 623	4 352 879
TOTAL DES CHARGES		3 003 973	3 971 393
RESULTAT DE L'EXERCICE		282 650	381 486

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		2 555
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
Total des produits d'exploitation	3 270 982	107,81	4 251 482	106,90	(980 500)	-23,06
Ventes de marchandises	600 122	19,78	1 391 845	35,00	(791 723)	-56,88
Ventes de marchandises FRANCE	403 868	13,31	523 931	13,17	(120 063)	-22,92
VENTES DE MARCHANDISES	396 471	13,07	504 111	12,68	(107 641)	-21,35
VENTES MARCHANDISES EXO	7 397	0,24	19 819	0,50	(12 422)	-62,68
Ventes de marchandises EXPORT	196 255	6,47	867 914	21,82	(671 660)	-77,39
VENTE MARCHANDISES EXPORT	196 255	6,47	867 914	21,82	(671 660)	-77,39
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	2 434 034	80,22	2 585 155	65,00	(151 122)	-5,85
Production vendue Services FRANCE	1 645 034	54,22	2 064 257	51,90	(419 223)	-20,31
TRAVAUX	214 428	7,07	150 686	3,79	63 743	42,30
HEBERGEMENT	1 014 663	33,44	497 763	12,52	516 901	103,84
RESEAUX	54 000	1,78	5 120	0,13	48 880	954,69
PRESTATION SERVICES 20%	109 317	3,60	56 349	1,42	52 967	94,00
MAINTENANCE REP. TEC	42 170	1,39	133 004	3,34	(90 834)	-68,29
REFACT. PREST. INTER COMPAGNIE			43 537	1,09	(43 537)	-100,00
REFACTURATION CHARGES EXO			3 210	0,08	(3 210)	-100,00
PRESTATION SERVICES EXPORT	15 000	0,49	379 000	9,53	(364 000)	-96,04
MISE A DISPOSITION PERSONNEL	17 282	0,57			17 282	
REFACTURATION CHG EXO	723	0,02			723	
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITE EXP.	49 741	1,64	530 522	13,34	(480 781)	-90,62
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITE G EXP			265 065	6,66	(265 065)	-100,00
AUTRES PRODUITS ANNEXES	127 709	4,21			127 709	
Production vendue Services EXPORT	789 000	26,00	520 899	13,10	268 101	51,47
TRAVAUX EXPORT	789 000	26,00			789 000	
HEBERGEMENT EXPORT			520 899	13,10	(520 899)	-100,00
Montant net du chiffre d'affaires	3 034 156	100,00	3 977 001	100,00	(942 845)	-23,71
Production immobilisée	236 812	7,80	200 000	5,03	36 812	18,41
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	236 812	7,80	200 000	5,03	36 812	18,41
Reprises sur provisions, transferts de charges			74 425	1,87	(74 425)	-100,00
CREANCES			72 096	1,81	(72 096)	-100,00
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT			2 329	0,06	(2 329)	-100,00
Autres produits d'exploitation	14		57		(43)	-75,44
PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	14		57		(43)	-75,44
Total des charges d'exploitation	2 607 328	85,93	3 963 690	99,67	(1 356 362)	-34,22
Achats de marchandises	15 000	0,49	1 040 035	26,15	(1 025 035)	-98,56
ACHATS DE MARCHANDISES	15 000	0,49	1 017 297	25,58	(1 002 297)	-98,53
ACHATS MATÉRIEL GF ET DRY CBO			19 960	0,50	(19 960)	-100,00
ACHATS MARCHANDISES CAPITOLE			360	0,01	(360)	-100,00
ACHAT MATÉRIEL TEMPLIERS			2 418	0,06	(2 418)	-100,00
Variation de stocks de marchandises	97 350	3,21	(203 557)	-5,12	300 907	147,82
VARIATION STOCK MARCHANDISES	97 350	3,21	(203 557)	-5,12	300 907	147,82

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
Variation de stocks approvisionnements	6 113	0,20	(135 630)	-3,41	141 743	104,51
VARIAT. STOCKS AUTRES APPROVIS	6 113	0,20	(135 630)	-3,41	141 743	104,51
Autres achats et charges externes	1 394 866	45,97	1 765 303	44,39	(370 438)	-20,98
PRESTATION EXPERT TECHNIQUE	3 023	0,10	11 686	0,29	(8 663)	-74,13
HEBERGEMENT DATA CENTER	73 158	2,41	285 104	7,17	(211 946)	-74,34
HEBERGEMENT SERVEUR EXPRESS	3 091	0,10	73		3 018	N/S
OPERATEUR TELECOM FIBRE XDSL+I	51 787	1,71	139		51 648	N/S
FIBRE NOIRE	(1 717)	-0,06	5 500	0,14	(7 217)	-131,21
OPERATEUR TELECOM VOIX + TEL			6 349	0,16	(6 349)	-100,00
NOM DE DOMAINE	231	0,01	300	0,01	(69)	-23,00
ACHATS MATERIEL ET TRAVAUX	14 002	0,46	4 662	0,12	9 340	200,34
ACHAT MATÉRIEL POUR PAC THT			4 830	0,12	(4 830)	-100,00
ACHAT MATÉRIEL WARNER			3 236	0,08	(3 236)	-100,00
ACHAT MATÉRIEL CDU			3 367	0,08	(3 367)	-100,00
ACHAT MATÉRIEL PDU 24 SOCKETS			337	0,01	(337)	-100,00
ROUTEURS/SWITCH/WVDM			610	0,02	(610)	-100,00
OUTILLAGE CAPITOLE	161	0,01			161	
OUTILLAGE TEMPLIERS	44				44	
TRAVAUX ET AMENAGEMENTS CBO	34 157	1,13			34 157	
PIÈCES POUR MAINTENANCE CBO	4 469	0,15			4 469	
OUTILLAGE CBO	817	0,03	4 396	0,11	(3 580)	-81,42
TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS PLATTS			1 235	0,03	(1 235)	-100,00
PIÈCES MAINTENANCE TEMPLIERS	56				56	
LICENCE LOGICIELS	1 656	0,05	83		1 574	N/S
SERVEURS			59 745	1,50	(59 745)	-100,00
ELECTRICITE TEMPLIERS			258 663	6,50	(258 663)	-100,00
EDF CROISSY-BEAUBOURG	67 924	2,24	207 663	5,22	(139 739)	-67,29
EDF CROISSY VIA HEXATOM	165 000	5,44			165 000	
FOURNITURES EAU			1 777	0,04	(1 777)	-100,00
FOURNITURES CARBURANT	5 708	0,19	5 841	0,15	(133)	-2,28
FOURNITURES GNR (GAZOLE GE)	3 290	0,11			3 290	
FOURNITURES GAZ	49		1 456	0,04	(1 407)	-96,66
ACHATS DE PETIT EQUIPEMENT	2 883	0,10	3 681	0,09	(798)	-21,69
ACHATS FOURNITURES ADMINISTRAT	1 343	0,04	1 400	0,04	(58)	-4,11
LOYER TEMPLIERS			87 643	2,20	(87 643)	-100,00
LOCATION IMM CROISSY-BEAUBOURG	265 229	8,74	334 610	8,41	(69 381)	-20,73
LOCATION BUREAU ARAGO PARIS	9 000	0,30	1 500	0,04	7 500	500,00
LOYER PHOTOVOLTAIQUE FIDUCIAL			15 496	0,39	(15 496)	-100,00
LOCATIONS IMMOBILIERES			4 059	0,10	(4 059)	-100,00
LOCATION STOCKAGE	49 468	1,63	26 807	0,67	22 660	84,53
LOCATIONS MOBILIERES	3 095	0,10	380	0,01	2 714	714,00
LOCATIONS DE MATERIEL DE TRANS	274	0,01	5 058	0,13	(4 784)	-94,57
CHARGES LOCATIVES & COPROPRIET			(9 630)	-0,24	9 630	100,00
CHARGES LOCATIVES CROISSY	253 177	8,34	121 088	3,04	132 089	109,09
ENTRETIEN ET REPARATIONS	6 198	0,20	4 600	0,12	1 598	34,75
ENTRETIEN ESPACES VERTS	2 900	0,10	967	0,02	1 933	200,00
ENTRETIEN DU MATERIEL DE TRANS	2 667	0,09	6 413	0,16	(3 746)	-58,41
MAINTENANCE	11 244	0,37	1 464	0,04	9 780	668,06
PRIMES DASSURANCE	5 154	0,17	12 357	0,31	(7 202)	-58,29
ASSURANCES MULTIRISQUES	17 618	0,58	4 091	0,10	13 528	330,69
ASSURANCES SUR PRET	180	0,01			180	
ASSURANCE MATERIEL DE TRANSPOR	2 921	0,10	2 563	0,06	358	13,97
PERSONNEL DETACHE OU PRETE A L	174 000	5,73	128 265	3,23	45 735	35,66
HONORAIRES COMPTABLES	7 084	0,23	6 360	0,16	724	11,38
HONORAIRES PAIES	2 560	0,08	1 922	0,05	638	33,19
AUTRES HONORAIRES	89 826	2,96	40 964	1,03	48 862	119,28
FRAIS DACTES ET DE CONTENTIEU	7 807	0,26	1 015	0,03	6 792	669,42
ANNONCES ET INSERTIONS	1 032	0,03			1 032	
DIVERS (POURBOIRES, DONCS COURA			185		(185)	-100,00
TRANSPORTS SUR ACHATS	8 386	0,28	50 068	1,26	(41 682)	-83,25
TRANSPORTS SUR VENTES	10 399	0,34			10 399	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	20 250	0,67	28 529	0,72	(8 278)	-29,02
RECEPTIONS	2 992	0,10	3 873	0,10	(882)	-22,76
FRAIS POSTAUX	259	0,01	127		133	104,89
ORANGE HEXATOM	1 683	0,06	1 587	0,04	96	6,08
FRAIS TELEPHONIE			1 220	0,03	(1 220)	-100,00
SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	7 888	0,26	9 184	0,23	(1 295)	-14,10
FRAIS TICKETS RESTAURANTS	443	0,01	407	0,01	37	8,99
Impôts, taxes et versements assimilés	39 880	1,31	45 730	1,15	(5 851)	-12,79
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 487	0,05	1 272	0,03	214	16,86
PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CO	1 312	0,04	1 152	0,03	159	13,84
FORMATION CONTINUE (ORGANISME)	(197)	-0,01			(197)	
CET	36 234	1,19	43 306	1,09	(7 072)	-16,33
AUTRES DROITS	1 044	0,03			1 044	
Salaires et traitements	235 195	7,75	206 046	5,18	29 148	14,15
SALAIRE ET APPOINTEMENTS	201 217	6,63	177 035	4,45	24 182	13,66
CONGES PAYES	6 138	0,20	15 463	0,39	(9 325)	-60,31
PRIMES ET GRATIFICATIONS	21 050	0,69	10 022	0,25	11 028	110,04
GRATIFICATION STAGIAIRES	200	0,01			200	
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	965	0,03	863	0,02	102	11,82
TICKETS RESTAURANTS	5 625	0,19	2 664	0,07	2 961	111,15
Charges sociales du personnel	70 525	2,32	66 046	1,66	4 480	6,78
URSSAF	40 998	1,35	36 712	0,92	4 287	11,68
RETRAITE	13 645	0,45	12 824	0,32	822	6,41
PREVOYANCE	3 590	0,12	3 262	0,08	328	10,06
POLE EMPLOI	9 335	0,31	7 856	0,20	1 479	18,82
PREVOYANCE	44				44	
PROV CHG PATRONALES CP	2 256	0,07	5 392	0,14	(3 136)	-58,16
MEDECINE DU TRAVAIL	656	0,02			656	
Dotation aux amortissements sur immobilisations	372 186	12,27	219 460	5,52	152 726	69,59
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMM. INCORP.	108 783	3,59	123 170	3,10	(14 387)	-11,68
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMM. CORP.	263 403	8,68	96 290	2,42	167 113	173,55
Dotations aux provisions sur actif circulant	376 203	12,40	878 046	22,08	(501 843)	-57,15
CREANCES	376 203	12,40	878 046	22,08	(501 843)	-57,15
Autres charges de gestion courante	11		82 210	2,07	(82 199)	-99,99
PERTES SUR CREANCES IRRECOURVRA			82 186	2,07	(82 186)	-100,00
CHARGES DIVERSES GESTION COURA	11		23		(13)	-54,44
Résultat d'exploitation	663 654	21,87	287 792	7,24	375 861	130,60
Total des produits financiers	1 214	0,04	8 237	0,21	(7 022)	-85,26
Produits financiers de participations			2 555	0,06	(2 555)	-100,00
REVENUS CREANCES RATT. A DES P			2 555	0,06	(2 555)	-100,00
Différences positives de change	1 214	0,04	5 681	0,14	(4 467)	-78,62
GAINS DE CHANGE	1 214	0,04	5 681	0,14	(4 467)	-78,62
Total des charges financières	473	0,02	4 374	0,11	(3 901)	-89,18
Différences négatives de change	473	0,02	4 374	0,11	(3 901)	-89,18
PERTES DE CHANGE	473	0,02	4 374	0,11	(3 901)	-89,18

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
Résultat financier	741	0,02	3 862	0,10	(3 121)	-80,81
Résultat courant avant impôts	664 395	21,90	291 655	7,33	372 740	127,80
Total des produits exceptionnels	14 427	0,48	93 161	2,34	(78 734)	-84,51
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			89 505	2,25	(89 505)	-100,00
PRODUITS DES EXERCICES ANTERIE			89 505	2,25	(89 505)	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 427	0,48	3 656	0,09	10 771	294,63
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 091	0,33			10 091	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			105		(105)	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	4 335	0,14	3 551	0,09	785	22,11
Total des charges exceptionnelles	418 790	13,80	12 306	0,31	406 484	N/S
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	43 415	1,43	12 201	0,31	31 214	255,84
PENALITES ET AMENDES	18 871	0,62	193		18 679	N/S
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEU	24 544	0,81	12 008	0,30	12 536	104,39
Charges exceptionnelles sur opération en capital			105		(105)	-100,00
VCEAC FINANCIERES			105		(105)	-100,00
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions	375 375	12,37			375 375	
DOTAT. PROV. RISQ. & CHARG. EX	375 375	12,37			375 375	
Résultat exceptionnel	(404 364)	-13,33	80 855	2,03	(485 218)	-600,11
Impôts sur les bénéfices	(22 619)	-0,75	(8 977)	-0,23	(13 642)	-151,97
IMPOT SUR LES SOCIETES	88 954	2,93	88 926	2,24	28	0,03
CREDIT IMPOT RECHERCHE	(99 674)	-3,29	(85 903)	-2,16	(13 771)	-16,03
REDUCTION IMPOT MECENAT	(11 899)	-0,39	(12 000)	-0,30	101	0,84
Résultat de l'exercice	282 650	9,32	381 486	9,59	(98 836)	-25,91

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023		01/01/2022 31/12/2022		Ecart		%
		12 mois		12 mois			
CHIFFRE D'AFFAIRES		3 034 156	100,00	3 977 001	100,00	(942 845)	-23,71
Ventes de marchandises	600 122	19,78	1 391 845	35,00	(791 723)	-56,88	
- Achats de marchandises	15 000	2,50	1 040 035	74,72	(1 025 035)	-98,56	
- Variation stocks de marchandises	97 350	16,22	(203 557)	-14,62	300 907	-147,8	
MARGE COMMERCIALE (a)	487 772	81,28	555 367	39,90	(67 595)	-12,17	
Production vendue	2 434 034	80,22	2 585 155	65,00	(151 122)	-5,85	
+ Variation production stockée							
+ Production immobilisée	236 812	7,80	200 000	5,03	36 812	18,41	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 670 846	88,03	2 785 155	70,03	(114 310)	-4,10	
- Achats stockés approvisionnement	6 113	0,23	(135 630)	-4,87	141 743	-104,5	
- Variation des stocks et approvisionnement	184 935	6,92	391 653	14,06	(206 718)	-52,78	
- Achats de sous-traitance directe							
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	2 479 798	92,85	2 529 132	90,81	(49 335)	-1,95	
MARGES (Commerciale + Production)	2 967 570	97,81	3 084 499	77,56	(116 929)	-3,79	
- Achats non stockés (c)	246 196	8,11	480 481	12,08	(234 285)	-48,76	
- Autres charges externes (c)	963 735	31,76	893 169	22,46	70 565	7,90	
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	1 400 979	46,17	1 629 673	40,98	(228 695)	-14,03	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	1 757 639	57,93	1 710 849	43,02	46 790	2,73	
+ Subventions d'exploitation							
- Impôts, taxes sur rémunérations	2 601	0,09	2 424	0,06	177	7,31	
- Autres impôts et taxes	37 278	1,23	43 306	1,09	(6 028)	-13,92	
- Salaires et traitements	235 195	7,75	206 046	5,18	29 148	14,15	
- Charges sociales	70 525	2,32	66 046	1,66	4 480	6,78	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 412 040	46,54	1 393 027	35,03	19 013	1,36	
+ Reprises sur amortissements et provisions			72 096	1,81	(72 096)	-100,0	
+ Autres produits d'exploitation	14		57		(43)	-75,44	
+ Transfert de charges d'exploitation			2 329	0,06	(2 329)	-100,0	
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	748 389	24,67	1 097 506	27,60	(349 117)	-31,81	
- Autres charges de gestion courante	11		82 210	2,07	(82 199)	-99,99	
RÉSULTAT EXPLOITATION	663 654	21,87	287 792	7,24	375 861	130,60	
Bénéfice-perte sur opérations en commun							
+ Produits financiers	1 214	0,04	8 237	0,21	(7 022)	-85,26	
- Charges financières	473	0,02	4 374	0,11	(3 901)	-89,18	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	664 395	21,90	291 655	7,33	372 740	127,80	
Produits exceptionnels	14 427	0,48	93 161	2,34	(78 734)	-84,51	
- Charges exceptionnelles	418 790	13,80	12 306	0,31	406 484	N/S	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(404 364)	-13,33	80 855	2,03	(485 218)	-600,1	
- Participation des salariés							
- Impôts sur les bénéfices	(22 619)	-0,75	(8 977)	-0,23	(13 642)	-151,9	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	282 650	9,32	381 486	9,59	(98 836)	-25,91	

Etats financiers au 31/12/2023

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 293 916** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 286 623** euros et un total **charges** de **3 003 973** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **282 650** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	390 224		10 164			400 388
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	390 224		10 164			400 388
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement	1 000 435		599 292			1 599 727
	Instal technique, matériel outillage industriels	476 729		87 285			564 013
	Instal., agencement, aménagement divers	518 968		2 000			520 968
	Matériel de transport	17 100				8 500	8 600
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 898		495			5 393
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	23 236			23 236		
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 041 366		689 072	23 236	8 500	2 698 702
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	20 874		1 148 758			1 169 632
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	644 005		11 127			655 131
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	664 879		1 159 884			1 824 763
TO TAL		3 096 469		1 859 120	23 236	8 500	4 923 853

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	175 813	108 783		284 596
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	175 813	108 783		284 596
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	186 649	182 029		368 677
	Instal technique, matériel outillage industriels	405 287	22 807		428 093
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	290 357	64 672		355 028
	Matériel de transport	17 100		8 500	8 600
	Matériel de bureau, mobilier	2 003	1 213		3 216
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	901 395	270 720	8 500	1 163 616
TOTAL		1 077 208	379 503	8 500	1 448 211

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	175 032	272 382		97 350
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements	172 815	178 928		6 113
TOTAL I	347 847	451 310		103 463
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 165 132	1 165 132	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	655 131	655 131	
	Clients douteux ou litigieux	1 558 420	1 558 420	
	Autres créances clients	587 608	587 608	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	189	189	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	320 542	320 542	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	725	725	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	149 472	149 472	
	Charges constatées d'avances	32 511	32 511	
	TOTAL DES CREANCES	4 469 731	4 469 731	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	200 000		182 245	17 755
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 240 681	1 240 681		
	Personnel et comptes rattachés	61 265	61 265		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 971	18 971		
	Impôts sur les bénéfices	89 827	89 827		
	Taxes sur la valeur ajoutée	271 380	271 380		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	27 510	27 510		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	233 533	233 533		
	Autres dettes	80 660	80 660		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	2 223 827	2 023 827	182 245	17 755
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		375 375		375 375
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		375 375		375 375
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	878 046	376 203		1 254 249
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	878 046	376 203		1 254 249
TOTAL GENERAL		878 046	751 578		1 629 624
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			376 203 375 375		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients		142 644	(142 644) -100,00
Autres créances	74 253	57 300	16 953 29,59
TOTAL	74 253	199 944	(125 691) -62,86

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	412 955	77 995	334 960	429,46
Dettes fiscales et sociales	31 603	27 303	4 299	15,75
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	444 557	105 298	339 259	322,19

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	32 511	34 692	(2 180)	-6,29
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	32 511	34 692	(2 180)	-6,29

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 435,00	250,0000	608 750,00
	Emises pendant l'exercice		20,00	250,0000	5 000,00
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 455,00	250,0000	613 750,00

Etats financiers au 31/12/2023

ETATS FISCAUX



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Tintre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société								Adresse du siège social				
SAS AZUR DATA CENTER												
SIRET								52267835800055				
Adresse du principal établissement								Ancienne adresse en cas de changement				
4 RUE DES VIELLES VIGNES								16 AV DE L'EUROPE				
IMMEUBLE VOLTA 77183 CROISSY BEAUBOURG								78140 VELIZY VILLACOUBLAY				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES												
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante								SIRET				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :												
B	ACTIVITÉ											
Activités exercées				Informatique				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		236 402		Bénéfice imposable à 15%		42 500		Déficit		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%												
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)		
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%								
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations												
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A		☐		
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies		☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐										
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												
D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.												
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%												
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %												
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre												
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :												
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre												
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :												
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :												
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?												
OUI				Si oui, indication du logiciel utilisé				COMPTABILITE EXPERT				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :												
EXCELLIEN EXPERTISE CONSEIL 26 RUE HOCHÉ 78000 VERSAILLES												
Tél : 0139508134												
Tél :												
OGA/OMGA												
Viseur conventionné												
(Cocher la case correspondante)												
Identité du déclarant :												
Date : 08052024 Lieu : CROISSY BEAUBOURG												
Qualité et nom du signataire : PRESIDENT												
Signature : IT INVESTISSEMENT												
N° d'agrément :												
Examen de conformité fiscale (ECF)												
prestataire :												

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SAS AZUR DATA CENTER
31122023

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS						
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)					
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)					
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)					
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)					
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)					
		(f)					
		(g)					
		(h)					
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)					
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)					
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)						

J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements			
1	2	3	4	5	6	7	8
IT INVESTISSEMENT 9 BD ARAGO 75013 PARIS FRANCE	731	2023					
OTSI DEVELOPPEMENT 13 RUE DU VIEUX PONT 92000 NANTERRE FRANCE	36	2023					
FAGOT FREDERIC 3 CHEMIN DE BEAUREGARD 03700 BELLERIVE SUR ALLIER FRANCE	20	2023					
JULIERON ALAIN 25 RUE PERRIER 92120 MONTROUGE FRANCE	50	2023					
DEBIARD ERIC 17 RUE GABRIEL PERI 92140 CLAMART FRANCE	20	2023					
VANNIER EMMANUEL 9 BOULEVARD ARAGO 75013 PARIS FRANCE	918	2023					
TOURNEUX GREGORY 38 RUE D'ANGEVILLIER 78000 VERSAILLES FRANCE	600	2023					
DE WATTRIPONT LUDOVIC HAMEAU DE MAUREVERT 3 ALLEE DU CHATEAU 77390 CHAUMES EN BRIE FRANCE	80	2023					

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS AZUR DATA CENTER**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023**, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise : 4 RUE DES VIELLES VIGNES 77183 CROISSY BEAUBOURG			Durée de l'exercice précédent *		12			
Numéro SIRET * 5 2 2 6 7 8 3 5 8 0 0 0 5 5					Néant ☐ *			
			Exercice N, clos le, 31122023		N-1 31122022			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
					Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	400 388	CQ	284 596	115 792	214 411
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	1 599 727	AQ	368 677	1 231 050	813 786
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	564 013	AS	428 093	135 920	71 442
		Autres immobilisations corporelles	AT	534 962	AU	366 845	168 117	231 506
		Immobilisations en cours	AV		AW			23 236
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	4 500	CV		4 500	4 500
		Créances rattachées à des participations	BB	1 165 132	BC		1 165 132	16 374
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	655 131	BI		655 131	644 005
TO TAL (II)		BJ	4 923 853	BK	1 448 211	3 475 642	2 019 261	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	172 815	BM		172 815	178 928
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	175 032	BU		175 032	272 382
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2 146 028	BY	1 254 249	891 778	1 234 469
		Autres créances (3)	BZ	470 929	CA		470 929	582 356
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :35.000	CD	35 000	CE		35 000	
Disponibilités		CF	40 209	CG		40 209	27 649	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	32 511	CI		32 511	34 692	
	TO TAL (III)	CJ	3 072 524	CK	1 254 249	1 818 274	2 330 476	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	7 996 377	1A	2 702 461	5 293 916	4 349 737	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	1 820 263	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AZUR DATA CENTER			Néant ☐ *			
			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :613 750.....)		DA	613 750	608 750	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	82 500	52 500	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	60 875	60 875	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	1 654 939	1 273 453	
	Report à nouveau		DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	282 650	381 486	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TO TAL (I)		DL	2 694 714	2 377 064	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN				
TO TAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	375 375		
	Provisions pour charges		DQ			
	TO TAL (III)		DR	375 375		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	200 000	310	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	233 533	172 650	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 240 681	1 266 004	
	Dettes fiscales et sociales		DY	468 953	398 958	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	80 660	134 751	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
TO TAL (IV)		EC	2 223 827	1 972 673		
Ecart de conversion passif *		ED				
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	5 293 916	4 349 737		
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
			1D			
			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 023 827	1 972 673	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		310		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	403 868	FB	196 255	FC	600 122	1 391 845	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	1 645 034	FH	789 000	FI	2 434 034	2 585 155	
		FJ	2 048 901	FK	985 255	FL	3 034 156	3 977 001	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN	236 812	200 000	
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		74 425	
	Autres produits (1) (11)					FQ	14	57	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 270 982	4 251 482	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	15 000	1 040 035	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	97 350	(203 557)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	6 113	(135 630)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 394 866	1 765 303	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	39 880	45 730	
	Salaires et traitements *					FY	235 195	206 046	
	Charges sociales (10)					FZ	70 525	66 046	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements*} \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS			GA	372 186	219 460	
						GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	376 203	878 046	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	11	82 210	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 607 328	3 963 690
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	663 654	287 792
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)			GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)			GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		2 555	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	1 214	5 681	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	1 214	8 237
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS	473	4 374	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	473	4 374	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	741	3 862	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	664 395	291 655	

Désignation de l'entreprise SAS AZUR DATA CENTER				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		89 505		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	14 427	3 656		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	14 427	93 161		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	43 415	12 201		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		105		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	375 375			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	418 790	12 306		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(404 364)	80 855		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(22 619)	(8 977)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 286 623	4 352 879		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 003 973	3 971 393		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	282 650	381 486		
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		2 555	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1		2 329	
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		obligatoires A9				
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels					418 790	14 427		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels
au 31/12/2023

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67120000000 - PENALITES ET AMENDES	18 871	
67200000000 - CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEU	24 544	
68750000000 - DOTAT. PROV. RISQ. & CHARG. EX	375 375	
77520000000 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 091
77880000000 - PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		4 335
Totalisation	418 790	14 427

Désignation de l'entreprise **SAS AZUR DATA CENTER**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	TOTAL I					CZ	1 390 224	D8	2	D9	3 10 164		
	TOTAL II					KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions			[Dont Com- posants	M2		KP	1 000 435	KQ		KR	599 292
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			[Dont Com- posants	M3		KS	476 729	KT		KU	87 285
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	518 968	KW		KX	2 000		
		Matériel de transport *				KY	17 100	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 898	LC		LD	495		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	23 236	LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	2 041 366	LO		LP	689 072		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U	20 874	8V		8W	1 148 758	
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	644 005	1U		1V	11 127			
TOTAL IV					LQ	664 879	LR		LS	1 159 884			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	3 096 469	ØH		ØJ	1 859 120			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	TOTAL I		IN	1	CØ	2	DØ	3 400 388	D7	4
	TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	1 599 727	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	564 013	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	520 968	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	8 500	MQ	8 600	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	5 393	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	23 236	MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY	23 236	NG	8 500	NH	2 698 702	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	1 169 632	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	655 131	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	1 824 763	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4	23 236	ØK	8 500	ØL	4 923 853	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N clos le : 31 12 2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER													Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement			CY	175 813	EL	108 783	EM		EN	284 596				
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH					
TOTAL I			RK	175 813	RM	108 783	RN		RO	284 596				
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	186 649	PW	182 029	PX		PY	368 677				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	405 287	QA	22 807	QB		QC	428 093				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	290 357	QE	64 672	QF		QG	355 028				
	Matériel de transport		QH	17 100	QI		QJ	8 500	QK	8 600				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2 003	QM	1 213	QN		QO	3 216				
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
TOTAL II			QU	901 395	QV	270 720	QW	8 500	QX	1 163 616				
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	1 077 208	ØP	379 503	ØQ	8 500	ØR	1 448 211				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6				
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV				
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1				
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1				
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO				
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ				
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP			SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS AZUR DATA CENTER**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	376 203	UF	
		UG		UH	
		UJ	375 375	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL	1 165 132	UM	1 165 132	UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	655 131	UV	655 131	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	1 558 420	1 558 420					
	Autres créances clients			UX	587 608	587 608					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	189	189					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	320 542	320 542					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	725	725					
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	149 472	149 472					
	Charges constatées d'avance			VS	32 511	32 511					
	TOTAUX			VT	4 469 731	VU	4 469 731	VV			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
					VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	200 000			182 245		17 755		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 240 681		1 240 681						
Personnel et comptes rattachés		8C	61 265		61 265						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 971		18 971						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	89 827		89 827					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	271 380		271 380					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	27 510		27 510					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	233 533		233 533						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	80 660		80 660						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 223 827	VZ	2 023 827		182 245		17 755		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	200 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122023		
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 282 650		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW 18 871					
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		88 954	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN	
	Écart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW	WQ				
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3				
										TOTAL I		WR 390 475		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB			
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										I6			
	Majoration d'amortissement *										WZ			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XA		
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB			
			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5						
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG 99 674		
	Dt dé d. exc (art 39 decies A)		YA		Dt dé d. exc (art 39 decies B)		YB		Dt dé d. exc. (art 39 decies C)		YC			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 111 573		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)								XI		278 902		XJ		
déficit (II moins I)														
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		278 902		XO 0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2023

Libellé	Montant
RAD-CREDIT IMPOT RECHERCHE	99 674
REDUCTION IMPOT MECENAT	11 899
Totalisation	111 573

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise		SAS AZUR DATA CENTER		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	31 227	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER													Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	381 486		Dividendes		ZD	381 486						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE								
					Report à nouveau	ZF								
						ZG								
TOTAL I			ØF	381 486	TOTAL II			ZH	381 486					
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)														
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
Exercice N : Exercice N-1 :														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	184 935	391 653	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8) 327 065										XQ	580 242	587 011	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	174 000	128 265	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	107 277	50 261	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	348 412	608 113	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 394 866	1 765 303	
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	36 234	43 306
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	3 646	2 424
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	39 880	45 730
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	299 238	265 542	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	385 164	482 565	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *										ØB	222 267		
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR)			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL									
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO									
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ											

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...	8 500		8 500		
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	10 091	10 091	10 091			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			10 091				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées
au 31/12/2023

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
SPRINTER DB73A 13/11/2018	4 250		4 250			5 046	5 046	5 046				
SPRINTER DB73A 13/11/2018	4 250		4 250			5 046	5 046	5 046				
Totalisation	8 500		8 500			10 091	10 091	10 091				

Désignation de l'entreprise : **SAS AZUR DATA CENTER**Néant ☐*

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGrees DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS AZUR DATA CENTER**Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	7	
dont apprentis	YF	1	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 034 156	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	3 034 156	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	14	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	236 812	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	236 826	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	446 131	
Variation négative des stocks	OQ	103 463	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	636 670	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	1 044	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	11	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 187 318	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 083 663
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 083 663
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	3 034 156	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	7	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 52267835800055

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AZUR DATA CENTER

ADRESSE (voie) 4 RUE DES VIELLES VIGNES

CODE POSTAL 77183 VILLE CROISSY BEAUBOURG

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 767

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 688

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination IT INVESTISSEMENT
N° SIREN (si société établie en France) 522398007 % de détention 29,78 Nb de parts ou actions 731
Adresse : N° 9 Voie BD ARAGO
Code postal 75013 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique VANNIER Prénom(s) EMMANUEL
Nom marital VANNIER % de détention 37,39 Nb de parts ou actions 918
Naissance : Date 05051971 N° département 78 Commune SAINT GERMAIN EN LAYE Pays FRANCE
Adresse : N° 9 Voie BOULEVARD ARAGO
Code postal 75013 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique TOURNEUX Prénom(s) GREGORY
Nom marital TOURNEUX % de détention 24,44 Nb de parts ou actions 600
Naissance : Date 17041974 N° département 83 Commune TOULON Pays FRANCE
Adresse : N° 38 Voie RUE D'ANGEVILLIER
Code postal 78000 Commune VERSAILLES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 52267835800055

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AZUR DATA CENTER

ADRESSE (voie) 4 RUE DES VIELLES VIGNES

CODE POSTAL 77183 VILLE CROISSY BEAUBOURG

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SAS Dénomination GREEN DATA

N° SIREN (si société établie en France) 849167895

% de détention 45,00

Adresse : N° 55 Voie AVENUE DES CHAMPS PIERREUX

Code postal 92012 Commune NANTERRE CEDEX Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination AZUR DATA CENTER LLC

N° SIREN (si société établie en France) 882895491

% de détention 100,00

Adresse : N° 94 Voie MAIN MILL STREET

Code postal 12901 Commune NEW YORK Pays ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

N° 2069-RCI-SD

(2024)

Formulaire obligatoire

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SAS AZUR DATA CENTER	N° Siren :522678358
Adresse	4 RUE DES VIELLES VIGNES	77183 CROISSY BEAUBOURG

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés	☐	PME au sens communautaire	☒
--	--------------------------	---------------------------	-------------------------------------

Dénomination de la société mère		N° Siren :	
Adresse			

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	11 899
---	--------

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

	Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche	99 674
CRC - Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.



Crédit d'impôt recherche (art 244 quater B du CGI)
et crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (article 244 quater B bis du CGI)

Dépenses engagées au titre de l'année 2023

(article 244 quater B du CGI et
article 244 quater B bis du CGI)

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique "Professionnels". Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01/01/2023	Clos le	31/12/2023		
Cachet du service	Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	522678358	Code NACE	6311Z
		Activités (cf notice)	Informatique		
	SAS AZUR DATA CENTER 4 RUE DES VIELLES VIGNES 77183 CROISSY BEAUBOURG	(ancienne adresse en cas de changement) 16 AV DE L'EUROPE 78140 VELIZY VILLACOUBLAY			

• Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX	Désignation et adresse de la société mère	N° SIREN de la société mère	
			Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée.	
Montant des crédits d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)			DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)			DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)			DX2	
Entreprises ayant engagé pour la 1re fois des dépenses de recherche en 2023 *			AZ	

• Entreprises nouvelles créées en 2023 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)					
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)					
• Chiffre d'affaires HT	DZ	3 034 156						
• Nombre de salariés	CZ		• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ		• Nombre de jeunes docteurs (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	
• Sociétés de personnes * n'ayant pas opté pour l'IS	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*				GZ	

* Cocher la case correspondante

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI

I - DEPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT (CIR-RECHERCHE)		ANNEE CIVILE 2023
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	129 408
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses ligne 4 et 5)	3	73 973
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) (ligne 1 x 75%) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	128 864

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	332 245
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf.notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise : (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	332 245

B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES ² (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	ANNEE CIVILE 2023	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance		
en France :	15a	
à l'étranger ³ :	15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance		
en France :	16a	
à l'étranger ³ :	16b	
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 17 inférieure à [ligne 14 x 3], reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à [ligne 14 x 3], reporter le résultat du calcul précité	18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant en ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18-ligne19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements ((ligne 19 + ligne 20) dans la limite de 10 000 000 €)	21	

² Ouvrent droit au crédit d'impôt les seules opérations de recherche externalisée réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou de second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177).

³ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNEE CIVILE 2023	
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	332 245
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁴	23a	
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁵	24	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁶	25	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)	26a	332 245
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	ANNEE CIVILE 2023	
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁴	30	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁵	31	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁶	32	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)	33a	
Dont mt. net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer	33b	

MONTANT NET TOTAL DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 26a + ligne 33a)	34a	332 245
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (ligne 26b + ligne 33b)	34b	

III - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT AU TITRE DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DEPENSES PORTEES LIGNES 34a ET 87 N'EXCEDE PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		
Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a	332 245
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b	
Montant du crédit d'impôt (ligne 35a-35b) x 30% + (ligne 35b x 50%) ⁷	36	99 674
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a	99 674
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	38b	

⁴ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁵ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice)

⁶ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

⁷ Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 33a)	39a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (report de la ligne 33b)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 39a - ligne 39b) x 30% + (ligne 39b x 50%) ⁸	40	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un dpt d'outre-mer après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	99 674
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 38b + ligne 45b)	46b	
B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 87 EST SUPÉRIEURE À 100 000 000 €		
DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 € - dépenses de rech. collaborative) (reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47a	
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche (ligne 47a - ligne 47b) x 30% + (ligne 47b x 50%) ⁹	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) [ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 86)]	49	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (ligne 49 x 5 %)	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	53b	
DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 33a)	54a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (report de la ligne 33b)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 86 - ligne 47a)	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] ⁹ ((ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 50 %)	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excèdent le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55) > 0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5% [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	63b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION) ⁸	ANNEE CIVILE 2023	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)	70	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)	71	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	72	
Pour les prestataires, sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	74	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	75	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)	76a	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un dpt outre-mer	76b	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	
Montant total du crédit d'impôt ((lignes 76a - 76b - 76c - 76d) x 30%) + (ligne 76b x 60%) + (ligne 76c x 40%) + (ligne 76d x 35%) ¹²	77	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91c)	78	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 77 + ligne 78)	79a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un département d'outre-mer	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)	80a	99 674
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un département d'outre-mer (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)	80b	

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI

V - DEPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CREDIT D'IMPOT (CRC)	ANNEE CIVILE 2023	
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) ¹³	82a	en France :
	82b	à l'étranger :
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 82a + ligne 82b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83 Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83	83	
Montant des aides publiques remboursables ou non ¹⁴	84	
Montant des remboursements des aides publiques ¹⁵	85	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 83 - ligne 84 + ligne 85)	86	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative [(ligne 86 - ligne 87) x 40 %] + (ligne 87 x 50%)	88	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91d)	89	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 88 + ligne 89)	90	

⁸ Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice)

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Le taux est porté à 60 % pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt			
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de R collaborative
TO TAL					
		91a	91b	91c	91d

VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt			
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de R collaborative
TO TAL					
		92a	92b	92c	92d

VIII - UTILISATION DE LA CREANCE¹⁶

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Reporter le montant des crédits d'impôt déterminés ligne 80a et 90 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant des crédits d'impôt déterminés ligne 80a et 90 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-3. Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94	

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

VIII - SIGNATURE

A BIOT	Le
Nom, Qualité MR VANNIER	Signature
Adresse email :	
Téléphone :	

¹³ Les opérations de recherche prévues au contrat de collaboration sont réalisées directement par les organismes de recherche agréés avec lesquels l'entreprise a conclu ledit contrat. Par dérogation, peuvent ouvrir droit au crédit d'impôt, les dépenses afférentes à certains travaux dont la réalisation est confiée par les organismes de recherche parties au contrat de collaboration à d'autres organismes de recherche agréés (BOI-BIC-RICI-10-15-20, II-C § 300 à 340).

¹⁴ Les aides publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces aides ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au 1 du B du II de l'article 244 quater B bis du CGI (BOI-BIC-RICI-10-15-30, I-C-3 § 120 à 150).

¹⁵ Le montant des remboursements d'aides publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où l'aide remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹⁶ S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572-SD relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG.



REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou année

1

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	SAS AZUR DATA CENTER		
Adresse	4 RUE DES VIELLES VIGNES	IM	77183 CROISSY BEAUBO
N° SIREN	522678358		

SOCIETE BENEFICIANT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère			
Adresse			
N° SIREN			

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	3 034 156	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5 ‰) ²	2	20 000
----------------------------------	---	-----------	---	---	--------

I- DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ³	3		
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b		
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4		
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		

Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8		
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9		20 000

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 ‰ du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUES AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de prise en compte des vrst.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁶	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁷		Excédents imputés ⁸		Excédents restant à imputer ⁹ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A	20 000	10		
N-4		B (A-10)	20 000	11		
N-3		C (B-11)	20 000	12		
N-2	19 832	D (C-12)	20 000	13	19 832	
N-1		E (D-13)	168	14		
				15	Total	19 832

IV - DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPOT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de prise en compte des versements (reporter ligne 4)	16	
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ¹⁰	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹¹	21	19 832
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ¹² [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	11 899

Entreprises individuelles: les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: les montants déterminés ligne 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD

V - REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETES DE PERSONNES (OU ASSIMILES) ¹³

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part de la réduction d'impôt
Total		

VI - UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPOT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	11 899
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25).	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	11 899

⁶ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁷ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁸ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁹ Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante

¹⁰ Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

¹¹ Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

¹² Montant à reporter sur la déclaration n°2069-RCI-SD

¹³ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 165 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déreminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dés lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

VII - SUIVI DE LA REDUCTION D'IMPOT POUR DETERMINER LE MONTANT A REPORTER SUR LA DECLARATION N° 2042-C-PRO (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNEE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ¹⁴	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT NON UTILISEE EN N-1 SELON L'ANNEE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁵	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹⁶ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1	1	2	
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹⁷		TOTAL	31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31) ¹⁸			32

¹⁴ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁵ Reporter le montant indiquée ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹⁶ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹⁷ Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

¹⁸ Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2023

Dénomination de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER
Adresse : 4 RUE DES VIELLES VIGNES

IMMEUBLE VOLTA
77183 CROISSY BEAUBOURG

N° Siret de l'établissement principal : 52267835800055

Activité : Informatique Code activité : 6311Z

Déclarant Nom du signataire IT INVESTISSEMENT Qualité du signataire PRESIDENT

A CROISSY BEAUBO Le 08052024

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du 01012023 au 31122023

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	
---	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	2 083 663
Chiffre d'affaires de référence	A3	3 034 156
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation (En toutes lettres) A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8
00055	77	CROISSY BEAUBOURG	190	7,00
00048	06	BIOT	018	

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE¹

Numéro du département B1	Commune de localisation (En toutes lettres) B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)